453 Journal novembre 2024_ES en A4 25/11/2024 11:06 Page 1

L'ÉCOLE Syndicaliste

N° 453
novembre 2024

SNUDI FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, Psy-EN & AESH du 1er degré - Force Ouvrière

453 Journal novembre 2024_ES en A4 25/11/2024 11:06 Page 2

Actualités confédérales

Déclaration de la Commission exécutive confédérale

Pour la mobilisation !

La Commission exécutive confédérale réunie le 21 novembre s'alarme d'une situation économique et de l'emploi particulièrement effrayante. Les annonces de restructurations, de fermetures de sites, de délocalisations, de suppressions d'emplois et les défaillances d'entreprises se multiplient tant dans les grandes que dans les petites. Le chômage repart à la hausse. Aucun secteur ni aucune partie du territoire ne semblent épargnés par une vague dont tout indique qu'elle n'en est qu'à son début.

Pour construire le rapport de force, la CE invite les travailleurs à la mobilisation dans l'unité la plus large possible, y compris par la grève sur une base interprofessionnelle dès le 10 décembre pour faire aboutir les revendications pour l'augmentation des salaires, l'abrogation de la réforme des retraites, la défense de la sécurité sociale, la défense de l'emploi et le développement des services publics.

Les débats budgétaires voient fleurir chaque jour de nouvelles mesures d'économies dont les salariés, les retraités, les assurés sociaux vont faire les frais. Cette situation voit revenir le concours Lépine des mauvaises réponses : simplification des normes et des droits, poursuite de la baisse du coût du travail, affaiblissement des services publics, amplification des politiques d'austérité, des régressions de droits à la sécurité sociale, des mesures qui reviennent comme des solutions miracles à chaque fois que la croissance ralentit. Pour la Commission exécutive, les travail-

Paris

leurs ne sont pas responsables de la situation budgétaire, contrairement à ceux qui ont bénéficié d'aides publiques massives sans conditionnalité.

C'est dans ce contexte que les employeurs publics renouent avec les réductions d'effectifs dans la Fonction publique. Le ministre de la Fonction publique multiplie les provocations à l'égard des agents, en confirmant le gel du point d'indice et en annonçant notamment l'application de 3 jours de carence.

Parce que les travailleurs ne peuvent continuer à subir sans réagir, la Commission exécutive soutient l'appel à la mobilisation, y compris par la grève reconductible lancée par les fédérations de la fonction publique les 10, 11 et 12 décembre. La CE confédérale soutient toutes les initiatives et mobilisations de ses syndicats et fédérations, décidées dans l'intervalle.

La CE confédérale invite par ailleurs tous ses militants à se mobiliser pour voter et faire voter FO dans le cadre des élections TPE qui auront lieu du 25 novembre au 9 décembre. ■

Samedi 26 octobre : un meeting FO combatif !

Ce 26 octobre, des délégations de toute la France se sont retrouvées dans une salle comble et survoltée, déterminés à en découdre pour l'abrogation de la réforme des retraites : *« On est là, on est là, même si Macron le veut pas, nous on est là ! Ni amendable, ni négociable ! Abrogation de la réforme des retraites ! La Sécu, elle est à nous ! On s'est battus pour la gagner et on se battra pour la garder ! »*

Dans un contexte explosif, où le gouvernement Macron-Barnier s'apprête à saccager nos services publics, la Sécurité sociale, nos salaires et nos statuts à travers un budget d'austérité d'une brutalité inouïe, plus que jamais : passons à l'offensive !

Minoritaire et isolé, ce gouvernement en sursis cherche des soutiens pour poursuivre sa politique de casse sociale : qu'il ne-compte pas sur Force Ouvrière pour lui venir en aide ! Comme l'a rappelé notre secrétaire général en introduction : *« l'abrogation de la réforme des retraites est à portée de main ! »*

Nous allons donc continuer à mettre en œuvre le mandat du comité confédéral national (CCN) : *« Pour obtenir satisfaction sur notre cahier de revendications, en particulier l'abrogation de la*

Paris

réforme des retraites et l'augmentation des salaires, le CCN décide d'engager une campagne de mobilisation (...). Parallèlement, le CCN mandate le Secrétaire général et le bureau confédéral pour proposer aux autres organisations syndicales l'action commune afin d'obtenir par la mobilisation – y compris par la grève – l'abrogation de la réforme des retraites. » ■

453 Journal novembre 2024_ES en A4 25/11/2024 11:06 Page 3

Edito

Pour faire reculer ce gouvernement, tous en grève dès le 10 décembre !

Frédéric VOLLE
Secrétaire général
du SNUDI-FO

Dans une situation mondiale marquée par la poursuite de la guerre en Ukraine, par l'amplification du génocide du peuple palestinien, par les massacres au Liban, les mesures plus brutales les unes que les autres, sont prises contre les travailleurs, tant du public que du privé.

C'est un gouvernement illégitime, dont les ministres sont issus de formations politiques balayées aux élections législatives, faible, ne restant en place que par des combinaisons politiciennes qui dureront ce qu'elles dureront, qui tente d'imposer un budget d'une violence inouïe envers les conquêtes sociales et les services publics.

Parmi les 60 milliards d'€ de coupes envisagées, 4 000 suppressions de postes d'enseignants, le passage de un à trois jours de carence dans la Fonction publique, l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90% et non plus à 100%, la suppression de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA)… autant de mesures rejetées par les personnels.

Dès lors une question se pose : quel moyen d'action efficace pour faire reculer ce gouvernement ?

Les journées d'action isolées, aussi puissantes soient-elles, ont fait la preuve de leur inefficacité. Rappelons-nous que les 14 journées d'action pour le retrait de la réforme des retraites, massives, appelées par la totalité des organisations syndicales, sur une revendication claire, n'avaient pas permis d'obtenir satisfaction malgré des millions de manifestants à chaque fois.

Le SNUDI-FO, avec la fédération de l'Education nationale (FNEC FP-FO), avec la fédération des fonctionnaires (FGF-FO) refuse ce scenario d'une nouvelle défaite annoncée. Non, une nouvelle journée d'action, même massive, ne nous permettra pas de faire reculer ce gouvernement !

Aux Etats-Unis, à l'opposé de ces journées d'action isolées, par plusieurs journées de grève reconduite, les dockers et les salariés de Boeing sont parvenus à obtenir des augmentations de salaire respectivement de 62% et de 38% ! N'est-ce pas une leçon à retenir ?

C'est le moment d'y aller !

Alors que la totalité des organisations syndicales de cheminots appellent à la grève reconductible à compter du 11 décembre, et dans une situation où ce gouvernement (probablement contraint d'utiliser l'article 49-3 et de subir une motion de censure) ne tient qu'à un fil, c'est le moment d'y aller, nous aussi, de décider la grève sur plusieurs jours consécutifs pour obtenir l'abandon des mesures gouvernementales !

Si les trains, les services publics et les établissements scolaires s'arrêtent en même temps, ce gouvernement, déjà faible et isolé, serait incontestablement mis en difficulté pour faire passer ses mesures brutales !

C'est aussi ce qu'indiquent des dizaines et des dizaines de motions adoptées dans les écoles, dans les réunions syndicales ces derniers jours.

Ainsi, le SNUDI-FO appelle les personnels à se réunir dans leurs écoles, à participer aux réunions syndicales et à décider la grève dès le 10 décembre, au côté d'autres professions, la grève pour gagner !

Cette mobilisation sera au cœur de la discussion du Conseil national du SNUDI-FO qui se réunira du 26 au 28 novembre à Saint-Nabor, dans le Bas-Rhin. ■

L'ÉCOLE Syndicaliste SNUDI FO

SNUDI-FORCE OUVRIÈRE
6/8, rue Gaston LAURIAU
93100 MONTREUIL
Tél : 01 56 93 22 66
E-mail :
snudi@fo-fnecfp.fr

Directeur de la publication :
Frédéric VOLLE

Rédacteur en chef :
Jérôme THÉBAUT

Imprimerie :
Parlons d'Image
12, rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS

Gratuité pour les adhérents

ISSN : 2492-2722
CPPAP : 0423S06996

sommaire

page 2 - Actualités confédérales
page 3 - Édito
pages 4 - Budget 2025
pages 5 à 7 - Grève dès le 10 décembre
pages 8 & 9 - Mesures Kasbarian
pages 10 & 11 - Inclusion systématique-
pages 12 & 13 - Echos des départements
page 14 - AESH
page 15 - Carrière
page 16 - Fonction publique

453 Journal novembre 2024_ES en A4 25/11/2024 11:06 Page 4

Budget 2025

Des mesures d'une violence inédite

Le gouvernement du premier ministre Barnier (dont la formation politique a été créditée de 5,41% des suffrages aux élections législatives) entend mettre en oeuvre un budget d'une violence inédite, avec 60 milliards de coupes.

L'austérité ce n'est pas pour tout le monde. Ainsi le budget des armées est en hausse de 3,3 milliards d'euros. Par ailleurs, les dizaines de milliards d'euros de cadeaux fiscaux et d'exonérations de cotisations sociales au patronat sont bien maintenus.

Mise en place de 3 jours de carence et indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90% dans la Fonction publique

Le ministre Kasbarian annonce :
- La mise en place de trois jours de carence dans la Fonction publique : les trois premiers jours de chaque arrêt maladie ne seraient ainsi plus rémunérés contre un seul actuellement.
- Après ces trois jours de carence, le paiement de chaque jour d'arrêt maladie à hauteur non plus de 100% mais de 90% du traitement.
Ces annonces signifient des pertes de centaines d'euros pour les personnels à chaque arrêt maladie.

Gel de la valeur du point d'indice en 2025

Dans le cadre de cette politique austéritaire, rien d'étonnant à ce que soit annoncé le gel de la valeur du point d'indice pour l'année 2025 : une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires qui ont déjà vu celui-ci baisser de 28,5% depuis 2000 !

Par ailleurs, le gouvernement annonce la suppression de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat), indemnité perçue par les personnels dont l'évolution de leur traitement brut indiciaire était inférieure sur 4 ans à celle de l'indice des prix à la consommation.

4 000 suppressions de postes d'enseignants

Concernant l'Education nationale, le gouvernement prévoit :
- 4 000 suppressions de postes d'enseignants (- 3155 postes dans le premier degré public, – 180 postes dans le second degré public, – 700 postes dans l'enseignement privé) ;
- aucune création de postes de personnels d'encadrement, de personnels infirmiers, d'assistants sociaux… alors que les équipes sont exsangues ;
- aucune création de postes de personnels administratifs.

Avec ce budget, la rentrée 2025 serait donc placée sous le signe des fermetures de classes, du manque encore plus patent de remplaçants et d'enseignants spécialisés et de nouvelles suppressions de postes dans les établissements sociaux et médico-sociaux alors même que 24 000 élèves n'y trouvent pas de places aujourd'hui !

La soi-disant création de 2000 postes d'AESH, censée gommer 2000 suppressions de postes, est une gageure. Chacun sait que les AESH vivent toujours sous le seuil de pauvreté et qu'avec leurs conditions de travail dégradées, un poste créé n'équivaut pas à un personnel recruté, faute de candidats.

Mise en place de l'Acte 2 du « Choc des savoirs »

La ministre Genetet reste sourde aux revendications et au rejet exprimé toute l'année dernière par la mobilisation contre le «Choc des savoirs» (grèves, manifestations, rassemblements, AG, réunions publiques, opérations « collèges morts »...) et par le vote contre quasi-unanime au Conseil supérieur de l'Education (0 pour, 68 contre et 1 abstention).

Pire, elle se permet d'annoncer un Acte 2 du « Choc des savoirs» et des mesures qui vont même encore plus loin dans la déréglementation, la territorialisation, la surcharge de travail pour les personnels et donc la destruction de l'Ecole publique (maintien des groupes en français et en mathématiques en 6ème et en 5ème, groupes de besoins étendus en 4ème et en 3ème , amplification du dispositif «devoirs faits» et des stages de réussite, brevet obligatoire à la session 2027, labellisation des manuels en CP et en CE1...)

Maintien de la réforme des retraites Macron-Borne

Ce même gouvernement, en dépit du résultat des élections législatives, en dépit du fait que 93% des salariés la rejettent, maintient la réforme des retraites Macron-Borne, imposée à grands coups de 49-3, qui instaure un âge de départ minimum à 64 ans et, pour bon nombre de salariés, l'augmentation de la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Le SNUDI-FO exige le retrait des mesures gouvernementales et entend bien préparer la grève jusqu'à satisfaction ! ■

453 Journal novembre 2024_ES en A4 25/11/2024 11:06 Page 5

Motions adoptées dans les départements

Rhône

Motion adoptée en assemblée générale le 18 novembre

Nous sommes 24 enseignants syndiqués FO, CGT, SUD, FSU et non syndiqués des écoles Painlevé maternelle et élémentaire, Saint-Exupery et Mazenod à Lyon 3 réunis lundi 18 novembre.

Nous n'acceptons pas les mesures prises par ce gouvernement illégitime, que ce soit les trois jours de carence ou l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90% qui nous feront perdre des centaines d'€ à chaque congé maladie, le blocage des salaires ou les 4 000 suppressions de postes qui vont aggraver nos conditions de travail.

Nous exigeons l'abandon de la mise en place des 3 jours de carence et de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90% ! Un jour de carence c'est déjà trop ! Il faut donc construire une riposte à la hauteur de cette attaque. 14 journées d'action massives n'ont pas suffi pour obtenir en 2023 l'abrogation de la réforme des retraites. Personne ne peut donc croire qu'une simple journée d'action isolée, aussi puissante soit-elle, sera en mesure de faire reculer ce gouvernement.

Lyon

Que nous soyons en grève ou pas le 5 décembre, nous estimons que la seule façon de gagner est d'organiser la grève sur plusieurs jours consécutifs, comme les cheminots qui seront en grève illimité à partir du 11 décembre. Si les trains, les services publics et les établissements scolaires s'arrêtent, nous serons en mesure de bloquer l'ensemble des mesures gouvernementales ! Contre ce gouvernement illégitime, nous avons les moyens de gagner ! ■

Val-d'Oise

Motion adoptée en réunion syndicale le 16 novembre

Nous sommes 18 enseignants réunis samedi 16 novembre à St-Ouen l'Aumône en réunion syndicale avec le SNUDI-FO 95. Nous avons pris connaissance des annonces du gouvernement concernant le projet de budget 2025 et toutes les attaques prévues contre les services publics et les agents publics (jours de carence, suppressions de postes, gel du point d'indice...). Il est indispensable de réagir fortement et massivement !

Nous ne souhaitons pas une simple journée d'action pour exprimer un mécontentement que le gouvernement connaît déjà. Après les dernières batailles (grève contre la réforme des retraites...), nous considérons qu'une grève massive, la plus large possible et reconduite jusqu'à l'annonce du retrait des projets du gouvernement est indispensable pour faire reculer le gouvernement et envisager pouvoir gagner sur nos revendications.

GREVE :
- pour l'abandon de la mise en place des 3 jours de carence assortis d'une réduction de 10% chaque jour du traitement pendant les congés maladie ordinaire (CMO) ;
- pour l'annulation des 4 000 suppressions de postes d'enseignants prévue au budget 2025, et la création de tous les postes nécessaires de toutes catégories ;
- pour la revalorisation immédiate du point d'indice, 10% tout de suite, et l'ouverture des négociations pour rattraper les pertes subies depuis trop d'années (environ 30% depuis 2000) ;
- pour l'abrogation de la réforme des retraites ;
- pour une vraie médecine du travail à l'Education nationale.

Nous avons pris connaissance de l'appel à une journée nationale de mobilisation dans la fonction publique jeudi 5 décembre. Nous serons en grève dans nos écoles. Mais cela n'est clairement pas une réponse à la hauteur des attaques du gouvernement. Nous avons également pris connaissance de l'appel à une grève illimitée chez les cheminots à partir du 11 décembre. Dans l'unité avec les cheminots, nous sommes favorables à un mouvement de grève de plusieurs jours consécutifs à l'Education nationale pour obtenir l'abandon des projets Kasbarian (3 jours de carence et 10% de baisse du traitement en cas d'arrêt maladie).

Nous invitons tous les collègues à en discuter et à s'y préparer. Nous souhaitons communiquer cette prise de position au plus grand nombre. Nous sommes prêt(e)s à nous mettre en grève pour un mouvement massif. ■

453 Journal novembre 2024_ES en A4 25/11/2024 11:06 Page 6

Grève dès le 10 décembre

Aveyron

Motion adoptée en réunion syndicale le 13 novembre

Les enseignants réunis en réunion syndicale avec le SNUDI-FO considèrent que les mesures annoncées par ce gouvernement illégitime constituent une attaque d'une violence inouïe contre nos droits, notre pouvoir d'achat et nos conditions de travail.

Nous n'acceptons :
- ni la mise en place de 3 jours de carence et l'indemnisation à 90% des jours d'arrêt maladie qui nous feraient perdre des centaines d'€ à chaque problème de santé ;
- ni le blocage des salaires qui ne ferait qu'accentuer l'effondrement de notre pouvoir d'achat ;
- ni les 4 000 suppressions de postes qui se traduiraient par des classes plus chargées, et encore moins d'enseignants remplaçants ou d'enseignants spécialisés.

Au contraire nous exigeons :
- l'abandon du projet Kasbarian sur les jours de carence et sur la réduction des indemnités d'arrêt de travail ;
- une réelle augmentation de la valeur du point d'indice ;
- l'abandon des 4000 suppressions de postes et la création de postes (remplaçants, enseignants spécialisés...) à hauteur des besoins permettant à l'Ecole publique de fonctionner dans les meilleures conditions ;
- L'abandon de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive ;
- L'abrogation de la réforme des retraites.

Les ministres Genetet et Kasbarian s'attaquent à tous nos droits, rien d'étonnant à ce qu'ils se refusent à condamner les propos de l'ancien président Sarkozy qui estime que les enseignants *« travaillent 24 heures par semaine, 6 mois dans l'année »* ! Trop c'est trop !

Face au mépris et à la violence des mesures gouvernementales, une réponse à la hauteur s'impose, qui ne peut se résumer à une énième journée d'action isolée et inefficace.

Informés de l'appel à la grève reconductible de la totalité des organisations syndicales de cheminots à partir du mercredi 11 décembre, nous estimons que les organisations syndicales de fonctionnaires devraient appeler à la grève au même moment,

dès le mardi 10 décembre par exemple, afin que nous puissions démarrer la grève tous ensemble, pour faire reculer ce gouvernement et gagner sur toutes nos revendications ! Nous y sommes prêts !

L'union fait la force ! ■

Haute-Loire

Motion des personnels de l'école du Pertuis réunis le 19 novembre

Nous, enseignants de l'école du Pertuis, dénonçons l'acharnement du gouvernement sur la Fonction publique et les salariés du privé. Nous refusons les mesures brutales annoncées et demandons :
- l'abandon des 3 jours de carence et l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90% ;
- l'abandon des 4000 suppressions de postes et la création des postes nécessaires ;
- l'augmentation immédiate des salaires ;
- l'abandon de la suppression de la GIPA ;
- le retrait de toutes les réformes détruisant l'Ecole ;
- l'abrogation de la réforme des retraites.

Nous considérons qu'une ou plusieurs journées d'action espacées dans le temps ne permettent pas de gagner. Nous considérons qu'il faut agir ensemble, par la mobilisation interprofessionnelle.

Nous considérons qu'il faut se saisir de l'appel à la grève illimitée lancée par les cheminots et qu'il faut les rejoindre à partir du 12 décembre. ■

453 Journal novembre 2024_ES en A4 25/11/2024 11:06 Page 7

Grève dès le 10 décembre

Seine-Maritime

Motion adoptée en réunion syndicale le 19 novembre

Le président Macron et son gouvernement Barnier avancent à marche forcée pour mettre en oeuvre la destruction de nos services publics et de nos acquis sociaux.

Comment accepter que le président Macron, pourtant désavoué 3 fois dans les urnes en deux mois, poursuive, comme si de rien n'était et par tous les moyens, sa politique destructrice et régressive pour les travailleurs ?

Nous considérons qu'une journée de grève isolée et corporatiste ne permettra pas de gagner, aussi réussie soit-elle, puisque 14 journées d'action massives n'ont pas permis d'obtenir l'abrogation de la réforme des retraites en 2023.

Nous estimons que la seule façon de gagner est d'organiser une riposte à la hauteur des attaques, c'est-à-dire la construction du rapport de force par la grève sur plusieurs jours consécutifs et jusqu'à satisfaction des revendications !

Que nous soyons en grève ou non le 5 décembre, nous avons pris connaissance du communiqué de la FGF-FO qui appelle à trois jours de grève consécutifs et reconductibles, dans l'unité la plus-large, en même temps que les cheminots, à partir du 11 décembre.

Ne minimisons pas le pouvoir de blocage des PE. Pendant la crise sanitaire, quand les écoles étaient fermées, c'est toute l'économie qui était impactée.

Si les trains, les services publics et les établissements scolaires s'arrêtent, nous pensons être en mesure de faire reculer le gouvernement pour obtenir satisfaction sur nos revendications :

- L'abandon des 4 000 suppressions de postes et la création des postes nécessaires !
- L'abandon des jours de carence et de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90% !
- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice !
- L'abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne !
- Le retrait de toutes les contre-réforme qui détruisent l'Ecole publique ! ■

Haute-Garonne

Motion adoptée en réunion syndicale le 19 novembre

Considérant que le projet d'instauration de trois jours de carence en cas de congé maladie ordinaire, associé à une réduction de la rémunération à 90% (sous prétexte de lutte contre l'absentéisme !!) constitue une attaque directe sur le pouvoir d'achat des agents malades ;

Considérant que le gel du point d'indice depuis de nombreuses années a entraîné une érosion constante du pouvoir d'achat des fonctionnaires, et ce malgré une inflation persistante ;

Considérant que les menaces de suppressions de postes dans les écoles mettent en péril la qualité de l'enseignement et les conditions d'accueil des élèves ;

Considérant qu'aujourd'hui, ce sont des personnels épuisés, paupérisés, de plus en plus âgés qui vont venir malades au travail.

Nous demandons :
- qu'aucune suite ne soit donnée aux projets de M. Kasbarian sur les 3 jours de carence et le passage à 90% de traitement et l'abrogation du jour de carence en cas d'arrêt maladie,
- l'annulation des 4 000 suppressions de postes d'enseignants prévues au budget 2025, et la création de tous les postes nécessaires de toutes catégories,
- la revalorisation immédiate du point d'indice (10% tout de suite), l'ouverture des négociations pour rattraper les pertes subies depuis trop d'années et le rétablissement de la GIPA,
- l'abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne,
- le retrait de toutes les contre-réformes qui détruisent l'Ecole publique.

Nous appelons les collègues à discuter et à engager une mobilisation contre ces attaques sans précédent, par tous les moyens nécessaires, y compris la grève : pas une nouvelle journée d'action pour protester, pas une manifestation sans lendemain, mais la grève, la grève pour la satisfaction des revendications.

14 journées d'action massives n'ont pas suffi pour obtenir en 2023 l'abrogation de la réforme des retraites. Personne ne peut donc croire qu'une simple journée d'action isolée, aussi puissante soit-elle, sera en mesure de faire reculer ce gouvernement.

Que nous soyons en grève ou pas le 5 décembre, nous estimons que la seule façon de gagner est d'organiser la grève sur plusieurs jours consécutifs, comme les cheminots qui seront en grève illimitée à partir du 11 décembre.

Motion adoptée à Longages le 19 novembre ■

LES MESURES KASBARIAN : DES

Ce gouvernement illégitime, composé de ministres dont les formations politiques ont été balayées lors des élections législatives, entend prendre des mesures d'une violence inouïe notamment envers les fonctionnaires. Ainsi, le ministre Kasbarian, fervent admirateur d'Elon Musk chargé aux Etats-Unis de détruire définitivement les services publics, annonce :

- La mise en place de trois jours de carence dans la Fonction publique : les trois premiers jours de chaque arrêt maladie ne seraient ainsi plus rémunérés contre un seul actuellement. Si les trois jours de carence existent dans le privé, ils sont pour la grande majorité des salariés pris en charge via des accords d'entreprise.
- Après ces trois jours de carence, le paiement de chaque jour d'arrêt maladie à hauteur non plus de 100% mais de 90% du traitement.

Ces mesures abjectes entraîneraient des pertes financières considérables pour les personnels malades. Jugez vous-mêmes ! ■

Et vous, combien perdriez-vous avec un arrêt maladie ? Scannez le simulateur de la FNEC FP-FO ci-dessous pour le savoir !

↓

DES PERTES CONSIDERABLES !

SNUDI FO

(à afficher en salle des maîtres)

FO THOMAS

PE

au 3ème échelon de la hors classe
touche 3 313 euros brut

CE PE EST EN CMO
DU LUNDI AU VENDREDI SOIR

ACTUELLEMENT (1 JOUR DE CARENCE) — il perd 110,43 €

LES MESURES KASBARIAN

PRÉVOIENT DE

RETIRER 3 JOURS DE CARENCE & D'INDEMNISER LE 4ÈME ET LE 5ÈME JOUR À HAUTEUR DE 90%

soit - 331,29 €

Ainsi, ce PE perdrait au total

353,38€ brut

Si ce PE est en CMO pendant 15 jours, avec les mesures Kasbarian, les 3 jours de carence lui seraient retirés et elle serait rémunérée du 4ème jour au 15ème jour à hauteur de 90%.

Ainsi, il perdrait au total 463,81 euros brut !

Les pertes calculées, déjà énormes, ne tiennent pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence.
Les montants indiqués représentent des pertes a minima !

FO COLINE

AESH

à l'échelon 3 touche 1160euros brut

CETTE AESH EST EN CMO
DU LUNDI AU VENDREDI SOIR

ACTUELLEMENT (1 JOUR DE CARENCE) — elle perd 38,67 €

LES MESURES KASBARIAN

PRÉVOIENT DE

RETIRER 3 JOURS DE CARENCE & D'INDEMNISER LE 4ÈME ET LE 5ÈME JOUR À HAUTEUR DE 90%

soit - 116,01 €

Ainsi, cette AESH perdrait au total

123,74 € brut

Si cette AESH est en CMO pendant 15 jours, avec les mesures Kasbarian, les 3 jours de carence lui seraient retirés et elle serait rémunérée du 4ème jour au 15ème jour à hauteur de 90%.

Ainsi, elle perdrait au total 162,41 euros brut !

Les pertes calculées, déjà énormes, ne tiennent pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence.
Les montants indiqués représentent des pertes a minima !

FO MANON

AESH

à l'échelon 4 touche 1176 euros brut

CETTE AESH EST EN CMO
DU LUNDI AU VENDREDI SOIR

ACTUELLEMENT (1 JOUR DE CARENCE) — elle perd 39,20 €

LES MESURES KASBARIAN

PRÉVOIENT DE

RETIRER 3 JOURS DE CARENCE & D'INDEMNISER LE 4ÈME ET LE 5ÈME JOUR À HAUTEUR DE 90%

soit - 117,60 €

Ainsi, cette AESH perdrait au total

125,44 € brut

Si cette AESH est en CMO pendant 15 jours, avec les mesures Kasbarian, les 3 jours de carence lui seraient retirés et elle serait rémunérée du 4ème jour au 15ème jour à hauteur de 90%.

Ainsi, elle perdrait au total 164,64 euros brut !

Les pertes calculées, déjà énormes, ne tiennent pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence.
Les montants indiqués représentent des pertes a minima !

FO LYSIANE

PE

au 2ème échelon classe exceptionnelle
touche 3 643 euros brut

CETTE PE EST EN CMO
DU LUNDI AU VENDREDI SOIR

ACTUELLEMENT (1 JOUR DE CARENCE) — elle perd 121,43 €

LES MESURES KASBARIAN

PRÉVOIENT DE

RETIRER 3 JOURS DE CARENCE & D'INDEMNISER LE 4ÈME ET LE 5ÈME JOUR À HAUTEUR DE 90%

soit - 364,29 €

Ainsi, cette PE perdrait au total

388,58 € brut

Si cette PE est en CMO pendant 15 jours, avec les mesures Kasbarian, les 3 jours de carence lui seraient retirés et elle serait rémunérée du 4ème jour au 15ème jour à hauteur de 90%.

Ainsi, elle perdrait au total 510,01 euros brut !

Les pertes calculées, déjà énormes, ne tiennent pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence.
Les montants indiqués représentent des pertes a minima !

453 Journal novembre 2024_ES en A4 25/11/2024 11:06 Page 10

Inclusion systématique

La FNEC FP-FO reçue au ministère

Lors de l'audience auprès du ministre Portier, chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel le 5 novembre, la FNEC FP-FO a demandé au ministre ce qu'il comptait faire pour les 24 000 élèves qui ont une notification d'orientation dans un établissement social ou médico-social (ESMS) et qui ne s'y trouvent pas faute de places.

Le ministre a reconnu que *« le nombre de place dans les ESMS avait été limité artificiellement au nom de la promesse, ou plutôt du dogme, selon lequel tous les élèves pouvaient aller en école ordinaire. Une place en ESMS coûte 40 000 € par an tandis qu'une place en classe ordinaire ne coûte que 9 000 € par an. Dans un IME de ma circonscription du Rhône, 30 élèves sont en attente de place. Certains ne pourront donc jamais être scolarisés dans cet IME. Il faut remettre des moyens sur le handicap car malgré les bonnes volontés, trop d'élèves, de parents et de personnels en ressortent abimés. Il faut répondre positivement aux familles qui demandent que leur enfant soit scolarisé dans un ESMS. »*

La FNEC FP-FO a indiqué qu'elle souscrivait à ces propos à une exception près : les gouvernements ont leurré les familles ce qui les conduit parfois à être dans le déni. Des solutions pour scolariser les élèves dans un cadre adapté et non en classe ordinaire sans moyen doivent être trouvées si la situation de l'élève l'exige.

Compte tenu des propos tenus par le ministre délégué, la FNEC FP-FO a demandé s'il allait intervenir pour faire stopper la politique d'inclusion systématique et forcée portée actuellement par E. Macron à travers son Acte 2 de l'école inclusive et qui avait notamment déclaré à la conférence nationale du Handicap en avril 2023 : *« il faut en finir avec les établissements fermés dans lesquels les élèves vivent à part »*, ce qui signifie de fait la fermeture de tous les ESMS.

La FNEC FP-FO revendique l'abandon de l'Acte 2 de l'école inclusive ainsi que l'abrogation du décret qui vise à généraliser l'externalisation des ESMS. Elle exige au contraire la création de toutes les places nécessaires en ESMS et dans les classes spécialisées et adaptées, l'abandon des dispositifs d'auto-régulation (DAR) qui visent à se substituer à une véritable prise en charge spécialisée, la formation des enseignants spécialisés nécessaires avec les départs en stage CAPPEI à hauteur des besoins, l'arrêt de la mutualisation des AESH avec les PIAL et les PAS, un statut et un vrai salaire pour les AESH. La précarisation des AESH, qui sont toujours actuellement maintenus sous le seuil de pauvreté, est une honte pour l'Etat employeur. Allez-vous répondre à ces revendications ?

Le ministre délégué n'a pas répondu clairement à ces questions précises. Il a simplement indiqué *« qu'il avait eu des désaccords avec ce qui avait été fait jusqu'à présent. Il partage la nécessité de restaurer les moyens de bien accueillir les élèves en ESMS et donc ouvrir les places nécessaires, mais il faut aussi inclure les élèves en classe ordinaire si c'est le choix des familles. Il ne peut pas y avoir de solution unique. »*

Malgré les relances de la FNEC FP-FO, le ministre délégué ne répond pas sur le reste des questions posées, en particulier sur comment créer les postes nécessaires en ESMS tout en supprimant plus de 4 000 postes d'enseignants.

Le ministre délégué renvoie la discussion à des rencontres ultérieures, en indiquant que nos demandes peuvent se heurter au *« mur du réel »* et *« qu'il peut aussi y avoir des transformations qualitatives (donc du pédagogique) et non quantitatives (donc des postes et des moyens). »* Il conclut en déclarant *« qu'il faut remettre à plat toute la politique de l'école inclusive et faire un bilan de la loi de 2005 sur le handicap. »* ■

Enseignement spécialisé : signez la pétition FO !

Sur cette question de l'école inclusive, la FNEC FP-FO constate que les situations de plus en plus intenables pour les personnels et la campagne menée sans relâche par la FNEC FP-FO pour porter leurs revendications ont fait bouger les lignes. Cela oblige le ministère à changer de ton. Pour autant, en l'absence de réponse concrète à nos revendications, c'est le moment de renforcer le rapport de force en signant et faisant signer la pétition interfédérale FO en défense de l'enseignement spécialisé et adapté et en participant massivement aux réunions syndicales organisées par la FNEC FP-FO pour décider des initiatives concrètes et immédiates à prendre en défense des revendications. ■

Nous, signataires de la pétition ci-dessous, syndiqués au… et non syndiqués, exigeons :
- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté
- Le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux
- Le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS
- Le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH
- Le retrait de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL
- La reconnaissance, sécurisation et revalorisation de tous les professionnels en lien avec la scolarisation des élèves en situation de handicap : enseignants et éducateurs spécialisés, personnel médico-social, interprètes et interfaces en LSF, codeurs en LfPC… sans oublier les missions administratives et techniques supports !

453 Journal novembre 2024_ES en A4 25/11/2024 11:06 Page 11

Inclusion systématique

Indre-et-Loire

Appel adopté en stage syndical le 15 novembre

Nous, les 95 personnels de l'Education nationale et personnels de l'action sociale réunis ce vendredi 15 novembre à l'initiative de la FNEC FP-FO et du SDAS-FO, nous avons pu mesurer lors de nos échanges les conséquences catastrophiques de la politique d'inclusion systématique et forcée.

Cette politique correspond à une volonté clairement affichée de faire des économies budgétaires sur le dos des enfants handicapés et de tous les élèves, des enseignants, des AESH, des éducateurs, des familles, ...

Cette politique n'est pas isolée; elle s'inscrit dans un ensemble de contre-réformes prises par les gouvernements successifs et qui s'en prennent toutes aux différents services publics.

Cette politique est aujourd'hui mise en musique par un gouvernement illégitime qui cherche à franchir des crans supplémentaires dans le démantèlement des statuts (pour la Fonction publique) et des conventions collectives (pour les salariés du privé) :
- Devrions-nous accepter dans la Fonction Publique 3 jours de carence et la baisse de l'indemnisation de nos congés maladie, mesure qui prépare inévitablement des décisions du même type pour le secteur privé ?
- Devrions-nous accepter les 4 000 suppressions de postes d'enseignants prévus dans le projet de budget 2025, le refus de donner un statut de fonctionnaire aux AESH ?
- Devrions-nous accepter les fermetures d'ITEP, d'IME... prévus par l'Acte 2 de l'école inclusive, qui vont encore plus dégrader la situation intenable que nous connaissons dans les établissements scolaires ?

Tours

- Devrions-nous accepter le blocage continu de nos salaires avec ces dernières années, une baisse vertigineuse de notre pouvoir d'achat ?

Nous savons que l'action efficace pour gagner ce ne sont pas les journées d'action qui laissent le gouvernement sourd aux revendications. Les fédérations syndicales à la SNCF ont décidé d'appeler à la grève jusqu'à satisfaction de leurs revendications à partir du 11 décembre; n'est-ce pas la voie à suivre ?

Nous invitons nos collègues à mener cette discussion sur les lieux de travail et à participer aux réunions syndicales qui vont avoir lieu dans les prochains jours, les prochaines semaines.

Nous interpellons toutes les organisations syndicales afin qu'elles prennent leur responsabilité en s'associant à l'appel des fédérations de cheminots. ■

Saône-et-Loire

Motion adoptée en stage syndical le 8 novembre

Nous sommes 23 AESH et enseignants réunis le 8 novembre à Chalon-sur-Saône avec le SNUDI-FO de Saône-et-Loire sur la question de la défense de l'enseignement spécialisé et nous constatons que la situation empire de jour en jour dans les écoles du fait des mesures gouvernementales.

A l'issue du stage, nous réaffirmons nos exigences :
- De création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour accueillir les élèves qui en ont besoin !
- D'un statut et d'un vrai salaire pour les AESH !
- Du recrutement d'enseignants spécialisés à hauteur des besoins des élèves !
- De l'abandon de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive !

Nous appelons tous les collègues à signer la pétition de la FNEC FP-FO qui porte ces exigences.

Chalon-sur-Saône

Loin de répondre à ces revendications, le gouvernement entend supprimer 4000 postes dans l'Education nationale. Pire, il entend mettre en place 3 jours de carence et indemniser les jours d'arrêt maladie à hauteur de 90% du salaire plutôt que 100%, ce qui signifie des pertes financières considérables pour les personnels en congé maladie.

Pour obtenir le retrait de ces mesures inacceptables nous considérons que l'heure est à la grève pour gagner, la grève jusqu'à satisfaction et non pas à une mobilisation « dans la durée » ou à nouvelle journée d'action inefficace. ■

453 Journal novembre 2024_ES en A4 25/11/2024 11:06 Page 12

Echos des départements

Académie de Lyon

Les derniers candidats sur liste complémentaire recrutés !

Ce lundi 28 octobre, les derniers candidats au concours de recrutement de professeur des écoles inscrits sur la liste complémentaire dans l'académie de Lyon n'ayant pas été encore appelés ont enfin été recrutés !

Lyon

Après 4 mois de mobilisation, initiée par Force Ouvrière au côté des candidats, le recteur de l'académie de Lyon a donc été finalement contraint d'accéder à la revendication des personnels et de recruter la totalité de la liste complémentaire.

Et pourtant, les représentants du recteur n'ont eu de cesse d'affirmer que le « plafond d'emploi » était atteint, qu'il n'y avait pas de besoins… Il aura donc fallu un premier rassemblement devant le rectorat le 26 juin, une pétition lancée par le SNUDI-FO en plein été, puis un nouveau rassemblement devant le rectorat le 9 octobre pour obtenir satisfaction !

Même si tous les problèmes sont loin d'être réglés, ces nouveaux collègues recrutés seront les bienvenus pour permettre notamment le remplacement des enseignants absents.

Cette victoire syndicale, due à la détermination des listes complémentaires avec le soutien de Force Ouvrière, ne fait que renforcer la volonté du SNUDI-FO de préparer l'indispensable mobilisation pour mettre en échec les mesures révoltantes (trois jours de carence, indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90%, 4 000 suppressions de postes...) que prétend imposer ce gouvernement illégitime, composé de ministres dont les partis ont été battus aux élections législatives, contre l'Ecole publique, les personnels et leur statut. ■

Côte-d'Or

Le SNUDI-FO défend les conditions d'étude des étudiants M2 contractuels

Dès la rentrée, les étudiants M2 contractuels de Dijon ont saisi le SNUDI-FO 21 quant à la suppression d'un troisième groupe de TD au deuxième semestre.

En effet, les étudiants, déjà accablés par une charge de travail importante (préparation du concours, validation du Master 2, rédaction d'un mémoire, préparation de la classe une fois par semaine...) dénoncent les conséquences inacceptables de cette suppression sur leur année de formation :
- Problème d'égalité de traitement entre les étudiants : un groupe concentrera sa formation sur trois jours au lieu de quatre ce qui va alourdir leur journée de travail.
- Problème de sécurité : les seules salles en capacité d'accueillir une quarantaine de personnes à l'INSPE sont déjà utilisées par les étudiants préparant les concours du 2nd degré. Des salles plus petites ne respecteraient pas les normes de sécurité.
- Problème de la qualité de la formation : elle sera dégradée car le suivi individualisé sera plus difficile avec 40 étudiants en lieu et place d'une vingtaine par TD.

Suite au mépris et au manque de réponse aux questions légitimes des étudiants de la part de la direction, ils ont décidé avec le soutien du SNUDI-FO des actions suivantes à mener :
- élaboration d'un tract pour informer de la situation ;
- réunion M1-M2 jeudi 17 octobre ;
- demande d' audience à la présidente de l'INSPE pour demander le rétablissement du troisième groupe de TD.

Une délégation composée du SNUDI-FO 21 et de deux étudiants en M2 a été reçue mercredi 20 novembre par la présidente de l'INSPE. Lors de cette audience, celle-ci a avoué que cette suppression était clairement liée à un budget restreint alloué à la formation des étudiants en M2, budget imposé par la vice-présidente de l'université. Le SNUDI-FO 21 a dénoncé cette gestion comptable dépendante des budgets d'austérité imposés depuis plusieurs années dans les universités et qui touchent de plein fouet les étudiants et leurs conditions de formation. Il a condamné la désorganisation de la formation au détriment des étudiants, déjà épuisés par une année bien trop chargée et a également rappelé que la direction avait la responsabilité de proposer les mêmes conditions de formation pour tous.

Encore une fois, ce sont les étudiants qui paient les politiques budgétaires des gouvernements successifs qui n'ont eu de cesse de mettre en place des réformes pour détruire l'enseignement supérieur. Aujourd'hui ce ne sont pas les 60 milliards d'économie faits sur le dos des services publics qui prouveront le contraire ! Pour FO, une seule réponse aux nouvelles attaques du gouvernement : la préparation de la grève, celle pour gagner, afin d'arrêter la mise en place de ces politiques désastreuses ! ■

453 Journal novembre 2024_ES en A4 25/11/2024 11:06 Page 13

Journée internationale des droits de l'enfant

Plusieurs syndicats départementaux du SNUDI-FO se sont saisis de la journée internationale des droits de l'enfant fixée au 20 novembre pour faire valoir les revendications et organiser des rassemblements.

Le Convention internationale des droits de l'enfant stipule en effet dans son article 3 : *« L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être.»*

Ainsi, le SNUDI-FO, le SNFOLC et le Groupement départemental FO de **Mayenne** ont appelé tous les personnels à se rassembler devant la Bourse du Travail en demandant qu'une délégation soit reçue par la Préfète.

Laval

Ils indiquent notamment dans leur appel :

• Nous ne supportons plus d'assister impuissants à la détresse d'enfants inscrits d'office en classe ordinaire faute de places en IME, ITEP ou dans les classes spécialisées et dont les droits à une scolarisation adaptée sont bafoués pour faire des économies budgétaires.
• Nous ne supportons plus d'être obligés de bricoler avec des miettes d'heures d'accompagnement saupoudrées au gré des urgences et du manque d'AESH.
• Nous ne supportons plus de subir et de faire subir aux élèves des violences verbales et physiques au quotidien.
• Nous n'acceptons pas d'être culpabilisés par une administration qui nous renvoie à des protocoles maltraitants et culpabilisants, qui ne font que camoufler une réalité brutale.
• Nous, AESH, ne supportons plus d'être isolés et démunis dans la cour, les couloirs, les salles de « repli » avec des élèves qui ne peuvent pas supporter les contraintes de la classe et des apprentissages scolaires dans un cadre qui ne leur convient pas faute de place dans l'enseignement spécialisé.
• Nous, AESH, n'acceptons pas d'être méprisés et maintenus dans la précarité et la pauvreté.
• Nous professionnels de l'Education Nationale, nous ne pouvons pas remplacer les professionnels de la santé et du médico-social.
• Nous professionnels de la santé et du médico-social n'acceptons plus les situations dramatiques dans nos services et nos structures : nous nous démenons mais nous nous épuisons pour garantir le meilleur accueil aux enfants en souffrance dans le département, mais avec si peu de bras, si peu de places, comment répondre à la hauteur des enjeux et de la demande de soins ?
• Cette situation chaotique à l'école, à l'hôpital, en pédopsychiatrie, ITEP, IME, SESSAD… c'est le fruit des politiques menées depuis des années par des gouvernements qui s'emploient méticuleusement à détruire l'hôpital public, à détruire l'Ecole, à casser l'enseignement spécialisé au nom d'une inclusion dogmatique.

De la même manière, le SNUDI-FO et le SNFOLC de l'**Hérault** ont appelé tous les personnels à se rassembler devant le rectorat, en demandant qu'une délégation soit reçue par l'IA-DASEN.

Ils concluent leur appel en rappelant leurs revendications :

Nous disons STOP ! Trop d'élèves et trop de personnels en souffrance ! Rassemblons-nous devant le rectorat pour exiger l'arrêt de ce désastre ! Rassemblons-nous pour exiger nos revendications urgentes :
• 400 places en IME/ITEP pour tous les élèves ayant des notifications !
• Recrutement immédiat de 200 AESH supplémentaires dans les classes du département !
• Respect d'un nombre maximum d'élèves à accompagner !
• Recrutement de tous les enseignants spécialisés et psychologues scolaires pour restaurer des RASED complets !
• Création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B, un temps plein rémunéré à 100% dès 24h d'accompagnement pour les AESH !
• Abandon des PIAL et de l'Acte 2 de l'école inclusive ! ■

Montpellier

453 Journal novembre 2024_ES en A4 25/11/2024 11:06 Page 14

AESH

Mise en place des PAS ou comment faire sortir un maximum d'élèves du champ du handicap

Depuis la rentrée 2024, les départements de l'**Aisne**, de la **Côte-d'Or**, de l'**Eure-et-Lo**ir et du **Va**r sont préfigurateurs de la mise en place des pôles d'appui à la scolarité (PAS), qui s'étendra aux autres départements jusqu'en 2026.

Dans les quatre départements, le constat est unanime. La mise en place des PAS est chaotique et engendre colère et indignation auprès des collègues : PAS incomplets (manque de personnels du médico-social), modalités contradictoires de saisie du PAS et d'intervention entre les différents PAS d'un même département, observation faite dans les classes par le « mauvais » personnel médico-social (besoin d'un psychologue scolaire mais l'observation est faite par un ergothérapeute...), des personnels AESH utilisés pour accompagner des élèves qui ne sont pas notifiés par la MDPH...

La mise en place des PAS a également un coût en matière de postes quant au recrutement des coordonnateurs PAS, postes profilés (24 dans l'Aisne, 17 en Côte-d'Or, 41 dans le Var et 13 en Eure-et-Loir) puisque ce ne sont pas des créations de postes mais bien des postes déjà existants... Il a donc fallu remplacer ces collègues dans un contexte où on manque de titulaires remplaçants. Pire ! En Eure-et-Loir, ce sont parfois des RASED qui ont été dépossédés de leurs enseignants spécialisés. Il s'agit donc, tout en n'exigeant pas que les coordonnateurs PAS soient en possession du CAPPEI, de déshabiller l'enseignement spécialisé : les enseignants spécialisés intervenant auprès des élèves en situation de handicap deviennent des personnels ressources au profit des autres enseignants …

Quant aux coordonnateurs PAS, ils dénoncent le manque de moyens financiers pour accomplir leurs missions : le matériel informatique promis a du mal à arriver, ils ne bénéficient pas toujours de frais de déplacement, il leur est même parfois conseillé de covoiturer avec les éducateurs spécialisés. Aucun budget n'est débloqué pour acheter du matériel pédagogique qu'ils sont censés proposer aux collègues dans leur classe. En Eure-et-Loir, ce sont les collèges où les PAS sont implantés qui doivent trouver les moyens de financer l'achat de matériels pédagogiques mais aussi celui des coordonnateurs PAS.

Dans l'Aisne, les coordonnateurs PAS sont dans l'obligation d'effectuer des permanences les soirs dans les maisons France service ou encore le mercredi... Quid du statut de PE ?

Au-delà des dysfonctionnements engendrés par le manque de moyens, l'objectif des PAS est le même partout : faire sortir un maximum d'élèves du champ du handicap et donc de baisser le nombre d'élèves notifiés par la MDPH. Dans l'Aisne, la DASEN explique même que les troubles DYS n'étant pas des troubles qui perdurent, ils ne feront plus partie du champ du handicap. L'Education nationale se substitue donc à la MDPH !

Face à ce constat désastreux de la mise en place des PAS, plus que jamais continuons d'exiger le retrait des PAS et de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive ! ■

Académie d'Amiens

Victoires sur les journées de fractionnement et les frais de repas

Grâce à la pugnacité et à la ténacité de la FNEC FP-FO dans les trois départements de l'académie d'Amiens (Aisne, Oise, Somme), des victoires significatives pour les AESH ont été remportées, après plusieurs années de revendications auprès des recteurs successifs.

Depuis cette rentrée de septembre, nos collègues AESH peuvent enfin bénéficier de deux jours de fractionnement sous forme de demi-journées ou de journées complètes. Ces deux jours de congés supplémentaires sont désormais actés, marquant une avancée concrète dans l'amélioration de leurs conditions de travail.

Une autre victoire majeure concerne l'application du remboursement des frais de transport et de repas. Les collègues travaillant en service partagé, qui en sont éligibles, peuvent maintenant se faire rembourser forfaitairement 10 € de frais de repas sans avoir à fournir de justificatif.
Cette mesure représente un soulagement pour de nombreux collègues.

Ces victoires démontrent la force de notre fédération : nous ne lâchons rien, et les efforts collectifs paient toujours.

Nous continuons de porter haut nos revendications pour obtenir des avancées concrètes en faveur des conditions de travail des AESH.

La FNEC FP-FO reste mobilisée et vigilante pour défendre les droits de tous les personnels. ■

453 Journal novembre 2024_ES en A4 25/11/2024 11:06 Page 15

Changer de département pour la rentrée 2025

Dans les départements, le SNUDI-FO aide, informe, renseigne les adhérents et les collègues qui font leur demande de mutation. Le SNUDI-FO invite les enseignants à être vigilants aux dates des calendriers ci-dessous.

Malgré la situation dégradée depuis de trop nombreuses années pour obtenir une mutation, le SNUDI-FO continue de défendre la situation de tous les personnels et le respect du droit à muter inscrit dans notre statut de fonctionnaire d'Etat ! ■

Mercredi 27 novembre 2024 à midi (métropole)	Clôture des inscriptions dans l'application SIAM.
A partir du jeudi 28 novembre 2024	Transmission des confirmations des demandes de changement de département dans les boîtes I-Prof des candidats.
Jeudi 12 décembre 2024 au plus tard	Retour des confirmations des demandes de changement de département et des pièces justificatives à la DSDEN (rapprochement de conjoints, CIMM et autres, dossier médical pour les 800 points…) En cas de non renvoi de cette confirmation dans les délais prévus, les services pourront procéder à l'invalidation de la demande. IMPORTANT : ce sont les candidats qui éditent leur confirmation.
Lundi 13 janvier 2025 au plus tard	Date limite de réception dans les services des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modification de la situation familiale (et pour les stagiaires prolongés titularisés avant cette date).
Mercredi 15 janvier 2025	Affichage des barèmes dans SIAM.
Du mercredi 15 janvier 2025 au mercredi 29 janvier 2025 au plus tard	Phase de demandes de correction des barèmes et traitement par les DSDEN, sur sollicitation des enseignants concernés.
Mardi 4 février 2025	Date limite de réception par la DSDEN des demandes d'annulation de participation.
Mercredi 5 février 2025	Affichage des barèmes définitifs dans SIAM.
Mercredi 12 mars 2025	Diffusion individuelle des résultats aux participants.

Concernant les postes à profil (POP), le serveur est ouvert jusqu'au 27 novembre 2024. L'instruction des candidatures et l'organisation des entretiens a lieu jusqu'au 21 janvier 2025. Les résultats sont connus mercredi 19 février 2025.

Enseigner à l'étranger : le calendrier des opérations

Voici le calendrier prévisionnel pour le recrutement des détachés sur les missions d'enseignement, d'éducation, d'administration.

• **20 décembre 2024 : mise à disposition d'un dossier type de candidature à télécharger.**
Attention, certains pays utilisent un applicatif ou un dossier différent de celui proposé ici. Il est important de consulter systématiquement le site Internet des établissements et de se référer aux modalités de candidatures qui y sont indiquées.

• **À partir du 20 décembre 2024 : sur le site de l'AEFE, première publication de la liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants** à pourvoir pour l'année scolaire 2025-2026.

• **À partir du 6 janvier 2025 : mise à jour de la liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants** les mardis et vendredis de chaque semaine : il est important de consulter régulièrement les informations sur le site de l'AEFE pendant la période de recrutement.

• **Entre mi-janvier et début février 2025 : période de candidature fixée par chaque établissement** ou service de coopération et d'action culturelle (SCAC) des ambassades de France. Les dates précises sont à vérifier sur les sites internet des établissements et/ou des ambassades.

• **Du 4 au 5 mars 2025 : réunion des commissions consultatives paritaires locales de recrutement** (CCPL).

• **Après la réunion de la CCPL, le SCAC ou le chef d'établissement (suivant le le pays de référence) adresse par courriel au candidat retenu en CCPL, dans l'ordre du classement, une proposition de recrutement.** La candidate ou le candidat dispose de 48 heures pour accepter définitivement le poste et renvoyer, complétés et signés, les documents qui lui ont été adressés. En cas de refus ou d'absence de réponse du candidat, le chef d'établissement s'adresse au candidat suivant.

• **Après accord du candidat ou de la candidate, la proposition de recrutement est transmise à la DRH de l'AEFE** qui valide la candidature et demande, au ministère d'origine, le détachement du candidat/de la candidate auprès de l'AEFE.
N.B. : Le recrutement du candidat ou de la candidate n'est effectif que lorsque le ministère de l'Éducation nationale ou autre administration d'origine délivre un arrêté de détachement et que le contrat est signé par les deux parties. ■

453 Journal novembre 2024_ES en A4 25/11/2024 11:06 Page 16

Fonction publique

Face à Kasbarian-Trump, préparons la vraie grève !

Donald Trump vient de nommer le milliardaire Elon Musk à la tête d'un ministère de « l'efficacité gouvernementale ». La feuille de route du président américain a un contenu particulièrement brutal : *« démanteler la bureaucratie gouvernementale, sabrer la réglementation excessive, couper dans les dépenses inutiles et restructurer les agences fédérales »*.

Parmi les missions d'Elon Musk, la suppression pure et simple du département de l'Education, l'équivalent du ministère de l'Education nationale !

Le ministre Kasbarian, enchanté par le programme trumpiste, a aussitôt envoyé un message de félicitations à Elon Musk. Dans ce message, il affirme avoir hâte de partager les meilleures pratiques pour s'en prendre à la bureaucratie excessive, réaliser des coupes budgétaires sombres et repenser les organismes publics.

Tout un programme !

Le ministre Kasbarian montre ainsi sa volonté de détruire la Fonction publique française, appuyée sur le statut général des fonctionnaires et les droits qui y sont inscrits.

La liste des premières mesures annoncées par le ministre ne laissait d'ailleurs pas de doute sur sa politique dévastatrice. : suppression de la GIPA, augmentation des jours de carence, gel du point d'indice, projet de loi pour l'efficacité de la Fonction publique (anciennement projet de loi Guérini)...

C'est dans ce contexte sans précédent d'attaque contre les fonctionnaires que l'ancien président Sarkozy a cru bon de déclarer : *« On me dit, il n'y a pas assez de fonctionnaires dans l'Éducation nationale. Mais c'est d'une démagogie invraisemblable »*, a-t-il lancé, avant de préciser : *« Je ne critique personne, je ne veux ennuyer personne. Je dis des faits. C'est 24 heures par semaine, et six mois de l'année, parce qu'entre les vacances et les week-ends… »*

Ironie de l'histoire, rappelons qu'en 2008 ce sont le président Sarkozy et son ministre Darcos qui avaient réduit le temps de classe des élèves de 26h à 24h par semaine en instaurant pour les enseignants les 108 heures annualisées et l'aide personnalisée (devenue APC) afin de supprimer la quasi-totalité des postes de RASED, tout cela avec le soutien à l'époque du SNUipp-FSU, du SE-UNSA et du SGEN-CFDT !

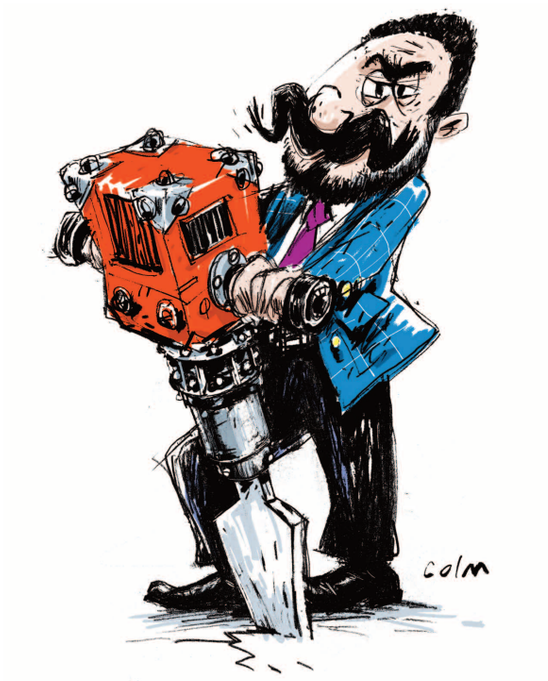

Les propos de l'ex-président n'ont d'ailleurs été condamnés ni par le ministre Kasbarian qui s'est borné à indiquer qu'il avait *« le même respect pour le président Sarkozy que pour les 5,7 millions de fonctionnaires »* ni par la ministre Genetet qui, tout en prétendant soutenir les enseignants *« n'a pas souhaité juger ces propos. »*

Pour imposer son budget d'extrême rigueur et ses mesures contre le statut et les services publics, le gouvernement encourage et soutient le « fonctionnaire-bashing » pour tenter de diviser les travailleurs. Une campagne de stigmatisation qui nous rappelle celle menée par le gouvernement Laval en 1935… avant qu'il ne baisse les salaires de tous les fonctionnaires de 10%.

Pour FO, une seule réponse à ces provocations : la préparation de la grève pour empêcher la mise en place de cette politique désastreuse. Il est urgent de l'arrêter !

Pour cela, une journée d'action traditionnelle ne suffira pas : nous engagerons la grève en même temps que l'intersyndicale des cheminots, à compter du 11 décembre, pour un rapport de force efficace contre l'ensemble des mesures gouvernementales inacceptables ! ■

Je me syndique au SNUDI-FO !

Pour être mis en contact avec votre syndicat départemental et vous syndiquer, vous pouvez renvoyer ce coupon au SNUDI-FO : SNUDI-FO, 6-8 rue Gaston Lauriau, 93513 Montreuil Cedex ou par mail snudi@fo-fnecfp.fr

Nom : ..... Prénom :.....

Département : .....

Téléphone : ..... Adresse e-mail : .....